

02/06/2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, lundi, le 2 juin 2025 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère :	Renée Montgrain
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Olivier Paiement Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 30 et présente l'ordre du jour. Le public est avisé que la séance est enregistrée en direct et qu'elle est disponible sur la page Facebook de la Municipalité.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
 - 3.1 Procès-verbal de correction
4. Présentation et dépôt des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024
5. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
6. Acceptation des salaires et des comptes
7. Dépôt de la correspondance du mois de mai 2025
8. Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
9. Administration
 - 9.1 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
10. Travaux publics
 - 10.1 Appel d'offres – sable (abrasif)
 - 10.2 Achat d'une laveuse à pression à eau chaude
11. Urbanisme et développement
 - 11.1 Han-logement – Acte de donation
 - 11.2 Han-logement – Implication municipale
 - 11.3 Contrat pour une dalle de béton – Parc accessible destiné aux aînés
 - 11.4 Mandat EXP – Prolongement du réseau d'aqueduc, d'égout et du pluvial – rue Libérali
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Autorisation pour activité de financement pour la maison des jeunes Vagabond de Weedon
13. Divers et affaires nouvelles
14. Informations des membres du Conseil
15. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-094

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 3.1, *PV de correction* ainsi que l'ajout dans les sujets divers du point 13.1, Programme écoénergie 360 – Transition énergétique et décarbonation – Garage municipale de Weedon centre.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-095

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

En vertu de l'article 202.1 du code municipal du Québec, la greffière-trésorière dépose une copie de la résolution n°2025-071 modifiée, ainsi que le procès-verbal de cette correction.

Cette résolution a pour titre :
Vente du lot n°6 428 238 – Daniel Denis.

EN CONSÉQUENCE,

2025-096

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte cette correction.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Monsieur Jérôme Poulin, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comptables agréés, dépose les états financiers de l'exercice financier 2024 et le conseil prend acte du rapport préparé et présenté par les vérificateurs.

L'excédent de fonctionnement de l'administration municipale à des fins fiscales de l'exercice est de **857 286 \$**.

5. INTERVENTION DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal)

- Un citoyen mentionne comprendre les excédents accumulés.
- On demande s'il y aura du creusage de fossés à faire.
- On mentionne que des séances ont été supprimées de Facebook et demande de récupérer.

6. **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2021-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-097

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **789 770,63 \$** et est détaillée comme suit :

Opérations courantes payées	12 508,77 \$
Opérations courantes à payer :	<u>653 986,61 \$</u>
Sous total	666 495,38 \$
Salaires payés :	<u>123 275,25 \$</u>
Grand total :	789 770,63 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 06-2025 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

7. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune autre information spécifique n'est à noter, par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, dépose la correspondance pour le mois de mai 2025.

8. **RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, Eugène Gagné, dépose à la séance ordinaire du 2 juin 2025, son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024. Dans son rapport, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe de la Municipalité, confirme que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Weedon au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*. Les états financiers présentés ici sont ceux de l'administration municipale uniquement, ils n'incluent pas les organismes contrôlés et partenariats.

ÉTATS FINANCIERS 2024 (non-consolidés)

Revenus

Fonctionnement 7 710 818 \$

Charges 7 518 867 \$

**Excédent de fonctionnement de l'exercice
avant conciliation à des fins fiscales :** 191 951 \$

Éléments de conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations	1 144 692\$
Remboursement de dettes à long terme :	(517 010)\$

Affectations

Activités d'investissement	(217 816)\$
Excédent (déficit) de fonctionnement	255 469 \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales**857 286 \$**

Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 7 710 818 \$ et les dépenses de fonctionnement à 7 518 867 \$, pour un excédent de fonctionnement de l'exercice de 191 951 \$. Nous devons ajouter à ce surplus un montant de 665 335 \$ provenant de la conciliation à des fins fiscales qui inclut les amortissements des immobilisations, les excédents et réserves financières qui ont servis à équilibrer le budget moins le remboursement de la dette à long terme et les activités d'investissement.

Le total de l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au 31 décembre 2024 est de 857 286 \$.

Le total de l'excédent non affecté (surplus libre) accumulé au 31 décembre 2024 est de 1 049 723 \$, l'excédent de fonctionnement affecté est de 433 086 \$, les réserves financières et fonds réservés totalisent 543 547 \$, incluant le montant au fonds de roulement. Le montant des actifs municipaux (propriétés, chemins, machineries, etc.) se chiffre pour sa part à 18 187 493 \$.

Le surplus de l'exercice financier s'explique par plusieurs facteurs, dont :

- Les revenus de droit de mutations immobilières, difficile à prévoir, qui ont été de 57% plus élevés que le montant budgété;
- La taxe foncière sur les nouvelles constructions et les rénovations (nouvelles évaluations reçues en cours d'année);
- Les ventes de terrains dans le secteur résidentiel ;
- Le contrat de déneigement avec le MTQ.

Pour en revenir à la taxe foncière supplémentaire que nous avons perçue en cours d'année, nous sommes heureux de mentionner que l'augmentation du rôle d'évaluation en 2024 a été de 8 335 000 \$ (valeur imposable), ce qui représente une très bonne performance pour une municipalité comme la nôtre.

Concernant notre surplus accumulé, nous confirmons que celui-ci demeure raisonnable, ni trop haut, ni trop bas, pour une municipalité possédant un budget et des infrastructures comparable à Weedon.

Les excédents et les réserves financières nous permettent de réagir advenant un imprévu, un besoin urgent, ou encore de saisir une occasion mettant de l'avant le développement de notre municipalité. Les fonds réservés nous permettent, par exemple, de conserver une flotte de matériel roulant passablement récente, sans devoir passer au financement lorsque vient le temps de remplacer un véhicule. Cette façon de faire évite, à nos contribuables, les frais d'intérêts qui découleraient d'un financement.

Réalisations 2024

La Municipalité a réussi à réaliser divers travaux d'entretien et/ou d'immobilisations et a investi à plusieurs niveaux, dont notamment :

- La rue Dumas a été prolongée pour permettra la vente de terrains résidentiels;
- Les travaux de télémétrie servant aux trois réseaux d'eau potable ont été complétés;

- Le chemin de la Mine a subi une cure de rajeunissement dans le secteur urbain;
- L'ajout d'un abri permanent dans le parc de l'aréna qui servira à l'organisation d'activités et de rencontre sociales ;
- L'étude et l'obtention des autorisations gouvernementales dans le dossier de l'eau potable dans le secteur Saint-Gérard;
- La poursuite des démarches concernant les stations de lavage de bateaux, en collaboration avec les municipalités riveraines du lac Aylmer;
- L'installation des compteurs d'eau dans les commerces, industries et institutions afin de rencontrer nos obligations gouvernementales.
- L'achat d'un nouveau camion 10-roues avec équipement de déneigement;
- Le pavage de la 5^e Avenue;
- La rénovation des douches, salles de bain et vestiaires des joueurs à l'aréna;
- Rénovation de la cuisine du Centre communautaire Thérèse Denis Lavertu.

Le rapport financier et les commentaires de notre vérificateur externe indiquent que la santé financière de la Municipalité de Weedon se porte bien grâce, entre autres, à des efforts continus, à une gestion raisonnable et aux aides financières que nous réussissons à aller chercher. Nous travaillons tous très fort, les employés, les membres du conseil municipal et moi-même, afin de vous offrir des services de qualité dans le respect de notre cadre financier.

Votre conseil municipal est fier d'avoir adopté un règlement de taxation 2025 avec un taux de taxe générale identique à celui de 2023 et 2024, et ce malgré l'inflation des dernières années. De plus, de nombreux projets sont toujours en cours et Weedon est toujours en effervescence au niveau du développement.

Nous poursuivons notre but d'améliorer la qualité de vie et la sécurité de nos citoyennes et citoyens par l'offre de services, que ces services soient essentiels ou qu'ils soient au niveau des loisirs et de la culture. Nous demeurons aux aguets de toute aide financière qui peut nous permettre de répondre aux buts que nous nous fixons, tout ça dans l'optique d'amoindrir les impacts financiers pour les citoyens.

Eugène Gagné, maire

DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

2025-098

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Montgrain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport du maire présentant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 soit publié dans le journal *L'Éveil du citoyen* ainsi que sur le site web de la Municipalité, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

9. ADMINISTRATION

9.1 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

2025-099

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire assiste au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2025. Les frais d'inscription et les autres frais inhérents seront défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 APPEL D’OFFRES – SABLE (ABRASIF)

2025-100

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière, à aller en appel d’offres pour la fourniture de sable calibre AB-10 tamisé, lequel sera utilisé comme abrasif pour la saison hivernale 2025-2026, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

10.2 ACHAT D’UNE LAVESUSE À PRESSION À EAU CHAUDE

ATTENDU QUE les machineries et véhicules municipaux travaillent dans des conditions hivernales qui les mettent au contact des matériaux de déglçage et que ces matériaux sont très corrosifs ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre l’emphase sur l’entretien préventif de ses équipements et ainsi améliorer leur durée de vie ;

EN CONSÉQUENCE ;

2025-101

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité procède à l’achat d’un système de nettoyage è pression industriel à eau chaude de la compagnie Easy-Kleen, tel que présenté dans la soumission n°116112, pour le coût de 10 787,96 \$ plus les taxes. (frais de transport inclus) ;

QUE les fonds pour le paiement de cet achat seront pris dans le surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 HAN-LOGEMENT – ACTE DE DONATION

ATTENDU QUE Han-logement, société légalement constituée suivant la *Loi* sur les compagnies, Partie3, a comme projet de construire 4 immeubles de 8 logements sur le territoire de la municipalité de Weedon ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon possède un terrain adéquat pour accueillir ce projet ;

EN CONSÉQUENCE ;

2025-102

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Montgrain

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon fait acte de donation des immeubles suivants :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé sur la rue Libérali, sur le territoire de la municipalité de Weedon, province de Québec, J0B 3J0, connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS (6 687 223)** et du lot n° **CINQ MILLION SIX CENT QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENT TREIZE (5 641 413)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Compton.

QUE la Municipalité cède les susdits immeubles avec la seule garantie de ses faits personnels ;

QUE l'acte de cession à titre gratuit à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats et plus spécialement l'engagement de la part de Han-Logement de procéder à la construction des immeubles locatifs conformément au projet présenté ;

QU'advenant le cas où telle construction n'est pas réalisée dans un délai de deux (2) ans à compter de la date des présentes, la municipalité se réserve le droit d'exiger la rétrocession du susdit immeuble ;

QUE le maire, Eugène Gagné et la directrice générale, Josée Bolduc, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le susdit acte de donation à intervenir et tous documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Municipalité.

ADOPTÉE

11.2 HAN-LOGEMENT – IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le processus du projet de Han-logement est en cours ;

EN CONSÉQUENCE ;

2025-103

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon s'engage financièrement envers Han-logement de la façon suivante :

- Allouer un montant maximal de 37 000\$ pour l'étude environnementale du site, montant payable lorsque les fondations des 4 immeubles inclus au projet auront été érigées ;
- Accorder une exemption de la taxe foncière générale pour 3 ans, la première année du congé de taxe étant celle où la construction des quatre immeubles sera achevée. Cette exemption n'inclut pas les taxes de services et les règlements d'emprunt.

ADOPTÉE

11.3 CONTRAT POUR UNE DALLE DE BÉTON – PARC ACCESSIBLE DESTINÉ AUX AÎNÉS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter un parc accessible destiné aux aînés près de l'aréna, avec un air de repos et de détente ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

EN CONSÉQUENCE ;

2025-104

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De confier à Construction Léo Barolet la construction de la dalle de béton, incluant les travaux d'excavation, pour un montant total de 14 480 \$, plus les taxes applicables.

QUE les fonds pour le paiement de cette facture proviennent du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

ADOPTÉE

11.4 MANDAT EXP – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DU PLUVIAL – RUE LIBÉRALI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon développe une nouvelle rue pour, entre autres, la construction de quatre immeubles de huit logements;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau d'aqueduc, d'égout et pluvial sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuel n°2018-068 autorise la passation de contrat de gré à gré pour les contrats comportant une dépense qui n'excède pas le montant du seuil d'appel d'offres publiques ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-105

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre de service d'EXP pour les activités suivantes :

- Assistance technique d'avant-projet ;
- Plans et devis préliminaires et définitifs :
 - Du réseau d'eau potable ;
 - Du réseau d'égout sanitaire ;
 - Du réseau d'égout pluvial incluant la gestion des eaux pluviales ;
 - Validation de la capacité existante des réseaux en place.
- Assistance pour coordonner les autres études requises ;
- Demande d'autorisation environnementale (déclaration de conformité).

Le coût maximal de ce contrat est de 19 500\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 AUTORISATION POUR ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LA MAISON DES JEUNES VAGABOND DE WEEDON

ATTENDU QUE la maison des jeunes Vagabond de Weedon demande la permission de tenir un kiosque de vente près du terrain de balle afin de pouvoir amasser des fonds pour la tenue d'activités et l'achat de jeux et d'accessoires ;

EN CONSÉQUENCE ;

2025-106

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la maison des jeunes Vagabond de Weedon à tenir un kiosque de vente de bouteilles d'eau, de jus, de cannettes de boissons gazeuses, de barres de chocolat, de croustilles, de friandises et à l'occasion, de hot-dogs, à raison d'une fois par semaine soit les jeudis soir, pour la période incluse entre le début du mois de juin 2025 et le début du mois de septembre 2025, près du terrain de balle, propriété de la municipalité de Weedon, afin d'amasser des fonds pour leurs activités et l'achat de nouveau matériel.

ADOPTÉE

13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

13.1 PROGRAMME ÉCOÉNERGIE 360 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉCARBONISATION – GARAGE MUNICIPAL DE WEEDON CENTRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon compte être pro-active dans l'atténuation de l'émission de gaz à effet de serre et faire sa part pour décarboniser le Québec ;

ATTENDU QUE des actions en ce sens ont déjà été réalisées soit :

- Remplacement du chauffage au mazout au centre communautaire, à la caserne incendie ainsi qu'au garage municipal du secteur Saint-Gérard en installant de nouvelles fournaies fonctionnant à l'électricité ;
- Remplacement du chauffe-eau au propane à l'aréna de Weedon par un chauffe-eau électrique;
- Installation d'un assistant démarreur moteur pour les compresseurs de l'aréna, afin de réduire la demande énergétique ;

ATTENDU QUE le garage municipal du secteur Weedon centre est pourvu d'un équipement de chauffage à air chaud, au mazout, soit une fournaise de 300 000 btu ;

ATTENDU QUE dans un but d'atténuation de l'émission de gaz à effet de serre de décarbonisation, il aurait lieu de remplacer cet équipement ;

ATTENDU QUE pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

ATTENDU QUE la signature d'une autorisation de collecte de données par la Municipalité est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données ;

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon désire toujours manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

EN CONSÉQUENCE ;

2025-107

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon souhaite bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360, initié par la Fédération québécoise des municipalités en collaboration avec la SOFIAC, afin de moderniser ses installations de chauffage au garage municipal du secteur Weedon centre ;

QUE la municipalité autorise les gestionnaires du programme à accéder aux données énergétiques relatives au chauffage du garage municipal et à contacter son fournisseur de mazout ainsi qu'Hydro-Québec ;

QUE madame Josée Bolduc, directrice générale, est autorisée à transmettre les informations nécessaires et à signer tous documents relatifs, dans le but de permettre à la municipalité de bénéficier du programme ;

QUE madame Josée Bolduc, directrice générale, est autorisée à signer l'*Autorisation de collecte de données* se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet.

QUE cette résolution abroge la résolution n°2024-119.

ADOPTÉE

14. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Troupe Oh La La La débuté ses représentations samedi dernier, il reste 2

représentations à venir.

- Prochaines activités : Fête de la pêche samedi le 7 juin, Bingo des loisirs le 20 juin au centre communautaire Thérèse Denis Lavertu et Fête nationale le 23 juin au parc de l'aréna

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- On demande si la capacité de l'usine de traitement des eaux a été vérifiée.
- Un citoyen tient à souligner qu'il assisté à la représentation de la troupe Oh La La que c'est très intéressant et que beaucoup d'efforts ont été mis.
- On s'informe de l'endroit où se situe la rue Libérali.
- Question concernant la date prévue pour le début du lavage d'embarcations.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-108

À 20 h 13, la conseillère Renée Montgrain propose la fin de cette séance ordinaire.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Eugène Gagné,

Maire

Josée Bolduc,

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josée Bolduc, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière